

PERISCOLAIRE DE CHARTAINVILLIERS 2026-2027

Revenus du foyer (RFR / 12)	Montant par séance Pour le 1er enfant	Montant par séance Pour le 2ème enfant et (+)
Moins de 1067 €	1.01 €	0.93 €
De 1068 à 1372 €	1.36 €	1.24 €
De 1373 à 1694 €	1.76 €	1.53 €
De 1695 à 1982 €	1.92 €	1.73 €
De 1983 à 2286 €	2.25 €	2.10 €
De 2287 à 2592 €	2.37 €	2.18 €
Plus de 2593 €	2.48 €	2.33 €

Paiement : Les prestations sont à régler à réception de la facture :

- Chèque à l'ordre des « PEP 28 », espèces
- ANCV, CESA non dématérialisé
- CB (Uniquement au siège des PEP 28) ou sur le portail famille internet (faire une demande de codes d'accès pour les nouvelles familles).

Les dossiers devront être remis au responsable de l'accueil périscolaire aux horaires d'ouverture ou à la mairie de Chartainvilliers.

Tout changement devra être signalé le plus rapidement possible par écrit au service
secrétariat des PEP 28 ainsi qu'à la Direction de la structure :

02.37.88.14.14

standard@pep28.asso.fr

07.86.12.70.93

perisco.chartainvilliers@pep28.asso.fr

En cas de situation particulière (séparation, garde alternée, autres...), merci de joindre les justificatifs nécessaires (copie du jugement, calendrier de garde...)

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Autorité parentale 1 (Nom + Prénom) :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Adresse mail :

N° de téléphone personnel :

N° de téléphone portable :

Autorité parentale 2 (Nom + Prénom) :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Adresse mail :

N° de téléphone personnel :

N° de téléphone portable :

ALLOCATAIRES AFFILIES :

Je soussigné(e) sollicite l'inscription de mon
enfant :

Accueil du matin : ☐

Accueil du soir : ☐

déclare exactes les renseignements notifiés ci-dessus et atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur. Par ailleurs, j'autorise les PEP 28 à recueillir les données personnelles ci-dessus et à en conserver une copie pour une durée de 5 ans minimum

Fait à : Le :

Signature précédé de la mention « Lu et approuvé » :

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté :

- ☐ Dossier ci-contre (Page de droite)
- ☐ Fiche Sanitaire dûment complétée et signée + Photocopie des vaccins
- ☐ **Avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024**
- ☐ Demande d'autorisations

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCUEIL

Un accueil périscolaire est assuré dans des locaux mis à disposition par la Commune de Chartainvilliers. L'adresse est la suivante : Ecole, rue de l'égalité 28130 CHARTAINVILLIERS.

Cet accueil est assuré uniquement pour les enfants habitant dans la commune de Chartainvilliers. Les horaires sont les suivants : 7h-9h et 17h-19h. Ces horaires devront impérativement être respectés. En cas de retard exceptionnel, il est demandé aux parents de prévenir le Responsable de l'accueil périscolaire afin de rassurer l'enfant. Les parents restent responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée de l'Animateur à l'ouverture.

ARTICLE 2 : ADMISSION / INSCRIPTION

Les accueils périscolaires sont ouverts en priorité aux enfants scolarisés dans la commune de Chartainvilliers. Tout enfant fréquentant un accueil PEP est adhérent de l'Association, adhésion prise en charge par la collectivité dont dépend l'accueil.

Les enfants fréquentant les accueils périscolaires devront systématiquement avoir été inscrits au préalable auprès des PEP 28, au plus tard la veille de l'arrivée de l'enfant et sous réserve de places disponibles. Pour toute inscription, il est nécessaire de retirer un dossier d'inscription auprès de l'accueil ou sur le site internet <http://lespep28.org/> et de le retourner complété (fiche d'inscription, fiche sanitaire, autorisation d'utilisation d'image) auprès du Responsable de l'Accueil périscolaire ou du siège des PEP28, 3 rue Charles Brune 28110 LUCE.

ARTICLE 3 : TARIFS / FACTURATION

Les tarifs appliqués aux familles sont soumis à l'approbation annuelle du Conseil Municipal et tiennent compte des revenus.

Ils incluent l'encadrement, les activités, le goûter (soir) et le matériel lié aux activités.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La facturation est établie selon la présence réelle de l'enfant. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : chèques bancaires, espèces (un reçu est alors délivré à la famille), chèques vacances, chèques CESU et les chèques CE.

Pour tout règlement par chèque, celui-ci doit être libellé à l'ordre des PEP 28.

ARTICLE 6 : ASSURANCES / RESPONSABILITES

Tous les enfants de l'accueil périscolaire sont assurés par l'Association des PEP qui contracte une assurance auprès de la MAIF. Les risques couverts sont les suivants : responsabilité civile - défense (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, atteinte à l'environnement, intoxication alimentaire), dommages aux biens des participants, indemnisation des dommages corporels, frais de recherche et de sauvetage, recours et protection juridique.

Il est dans l'intérêt des familles de souscrire une assurance couvrant les dommages auxquels les enfants accueillis pourraient être exposés. Toute personne autre que les parents venant chercher un enfant devra être majeure ou âgée de 16 ans minimum (avec une autorisation délivrée par les parents) et être autorisée par le représentant légal de l'enfant. Les encadrants pourront demander une pièce d'identité. En aucun cas une personne de moins de 16 ans, même autorisée par la famille, ne se verra confier un enfant.

Arrivée et départ des enfants : Les parents doivent obligatoirement accompagner leur enfant jusqu'à l'intérieur de l'accueil périscolaire. La responsabilité de l'association des PEP n'est engagée qu'au moment où l'enfant est entré dans les locaux et confié à l'équipe d'animation.

L'association PEP28 ne pourra en aucun cas, être tenue responsable de toute perte, vol d'objets ou d'effets personnels.

ARTICLE 7 : SANTE ET HYGIENE

Chaque enfant utilisateur devra être en possession d'une fiche sanitaire indiquant ses éventuels problèmes de santé, conduite à tenir en cas d'allergie, etc.

L'enfant devra satisfaire aux obligations sanitaires en cours en termes de vaccinations. PAI : en cas d'allergie alimentaire, de régime médical spécifique ou de difficultés de santé, un Pro-jet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Avant toute inscription, le responsable recevra la famille de l'enfant pour un entretien de mise en place du PAI et devra être présent lors de sa signature à l'école.

Il est précisé que les structures d'accueil ne sont pas habilitées à prendre en charge un enfant malade (fièvre...)

ARTICLE 8 : SANCTIONS / EXCLUSION

L'Association des PEP 28 se réserve le droit de ne plus accepter un enfant à l'Accueil périscolaire pour défaut de paiement ou manquements graves à la discipline.

Les enfants devront respecter les règles normales dites « de bonne conduite » : politesse, courtoisie, savoir vivre, respect du matériel et des installations. Celles-ci sont établies par les enfants avec les animateurs dès le début de l'année scolaire afin de fixer le cadre de vie du groupe. Les règles de vie sont adaptables et modulables selon l'âge des enfants et du lieu d'accueil.

Toute infraction au présent règlement intérieur ou aux règles de vie sera sanctionnée selon la gravité et les répétitions dans le temps par :

- un avertissement verbal,
- un avertissement écrit et un rendez-vous avec les parents,
- une exclusion d'une journée,
- une exclusion temporaire d'une semaine,
- une exclusion définitive.

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure.



ASSOCIATION DES PEP28

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET AUTORISATION PARENTALE CONJOINTE POUR LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Nous soussignons Madame....., Monsieur ,
Demeurants à (adresse postale complète) :

Détenteur(s) de l'autorité parentale pour le ou les enfant(s) :

..... /
..... /

Autorisons l'Association Départementale PEP2828 :

A le ou les faire soigner et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions des services de secours ou des médecins

- A le ou les faire participer à toutes les activités (sauf contre-indication médicale)
- A le ou les véhiculer avec les moyens de transports mis à disposition.

Autorisons les personnes citées ci-après à venir chercher notre ou nos enfant(s) :

NOM :	Prénom :	Tél :
NOM :	Prénom :	Tél :
NOM :	Prénom :	Tél :

Nous autorisons l'équipe d'animation : *

*(merci de cocher l'une des 2 mentions)

☐

- A prendre des photos pendant les activités, les sorties ou les fêtes, à titre gracieux, de mon enfant mineur et à utiliser son image pour nos différents outils de communication. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit commun, nous autorisons à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports connus à ce jour.

Nous n'autorisons pas l'équipe d'animation à photographier notre ou nos enfant(s) *

Nous sommes informés que l'inscription de notre enfant fait l'objet d'un traitement informatisé et avons connaissance du fait que nous disposons d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre enfant (article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Je / nous certifi(e) (ons) avoir pris connaissance, sign(e)(ons) et approuv(e)(ons) le règlement de fonctionnement de l'Association Départementale PEP28.

Fait à _____, le _____

SIGNATURES

Date, noms et signatures des deux parents titulaire(s) de l'autorité parentale

En cas de séparation :

Je, soussigné(e) Madame/Monsieur

Demeurant à (adresse postale complète) :

.....
.....

m'engage à prévenir par tous les moyens à ma disposition (téléphone, courrier, sms, mail) le père, la mère, l'autre détenteur de l'autorité parentale (**rayez la mention inutile**) de l'inscription du ou des enfant(s) cité(s) ci-dessus aux activités, sorties et séjours des Associations des PEP28 et du Centre Aéré du Val de l'Eure aux conditions cochées par mes soins.

SIGNATURE

Date, nom et signature :

*Rayer les mentions inutiles.

Autorisation individuelle d'être filmé(e), Photographié(e) et/ou interviewé(e)

Je soussigné(e) :

☐ Madame

☐ Monsieur

NOM :

Prénom :

Titulaire de l'autorité parentale de l'enfant :

☐ **Autorise** l'Association des PEP 28 à réaliser des reportages vidéo traitant de l'ensemble des activités gérée par l'association :

- Filmer
- Photographier
- Interviewer
- Utiliser l'image de mon enfant

Dans le cadre unique de la promotion des activités des PEP 28.

En conséquence, j'autorise l'Association des PEP 28 à fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public par le biais d'internet, par le biais des publications diverses en rapport avec les PEP 28 ou de la Fédération des PEP, des publications et site internet de la Ville et de la Communauté de Communes d'implantation de la structure ou durant des assemblées, les films et les photographies pris dans le cadre de ce projet et/ou les paroles prononcées par mon enfant dans ce même cadre.

Les photographies, films et/ou interview pourront être exploité(e)s et utilisé(e)s directement par l'organisation PEP 28 sous toute forme et tous supports connus notamment les outils électroniques (Site internet et autres)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interview susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation, ni d'utiliser les photographies, films et/ou interview objets de ce projet dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable

Je me reconnais entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation de la vidéo

☐ **Refuse** la participation de mon enfant aux reportages (photos, films, interview) réalisés par l'Association des PEP 28.

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »).

DATE ET SIGNATURE :



ASSOCIATION DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'EURE ET LOIR

3 rue Charles Brune 28110 LUCE - Tél : 02 37 88 14 14

Mail : standard@pep28.asso.fr

Ouverture du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 17h30

Association d'Intérêt Général- Agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » - Agrément engagement de service Civique-Agrément Association de Jeunesse et d'éducation Populaire-Agrément Travail d'Intérêt général

www.lesPEP28.org/



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL
Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

SEXE M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 Février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1- VACCINATION (se référer au carnet de santé de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons- Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaire en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MEDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les **signes évocateurs et la conduite à tenir**.

Le mineur présente-t-il un **problème de santé, si oui préciser** ☐ oui ☐ non

3- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Ports des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4- RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :